

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5223

présenté par
Mme Motin, rapporteure thématique

ARTICLE 17

Compléter l'article 17 par l'alinéa suivant :

« 2° (*nouveau*) Le début de la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 6123-3 du code du travail est ainsi rédigé : « Pour chaque institution et organisation ainsi que pour la nomination des personnes qualifiées dans le domaine de la transition écologique, le principe... (*le reste sans changement*). »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'assurer que les nominations de personnes qualifiées dans le domaine de la transition écologique seront effectuées dans le respect du principe de parité femmes-hommes.